

Motion d'Assemblée Générale Pyrénées du 18 mars 2025

L'Assemblée Générale des agents du ressort du CSA Pyrénées s'est réunie mardi 18 mars 2025 en présence de 21 personnes. Elle fait suite au CSA Pyrénées du 10 mars et au courriel du chef SNA-SO du 12 mars.

Sur le sujet des missions entre les sites de Pau et de Tarbes, la solution provisoire proposée par le chef SNA-SO est satisfaisante mais reste fragile. L'Assemblée Générale rejette catégoriquement tout changement non concerté. Une solution pérenne doit en revanche être trouvée pour l'utilisation des véhicules de service.

La réflexion que le chef SNA-SO souhaite engager sur les qualifications croisées suscite de vives inquiétudes parmi les personnels, surtout au regard de la situation devenue chronique de sous-effectif. Les errements et les promesses non tenues à la création de Pyrénées ont laissé des souvenirs amers en dépit des efforts constants des personnels. Il faut donc pour l'instant préserver l'organisme Pyrénées tel qu'il existe.

Les travaux engagés par la DO sur le dimensionnement de l'encadrement de l'organisme Pyrénées apparaissent comme coupés des réalités opérationnelles. Supprimer à terme 50% des effectifs en horaires de bureau est perçu comme une véritable provocation. L'Assemblée Générale demande que des négociations soient menées de toute urgence avec les représentants des personnels. Sans retour, ni engagements fermes avant le CSA DO du mois de juillet, l'Assemblée Générale mandate les organisations syndicales pour prendre toutes les mesures adéquates, y compris, si nécessaire, par le dépôt d'un préavis de grève.

Voté à l'unanimité (19 votants)